



Divorce et garde de la maison

Par **ANOULA**, le **19/04/2009** à **23:27**

Bonjour,

Mon mari et moi-même, divorçons par consentement mutuel.

Nous possédons une maison, et nous nous sommes mis d'accord sur le fait que c'est moi qui garde la maison avec nos deux enfants, mais c'est lui qui continuera de financer le crédit total de cette habitation.

Etant donné qu'il possède plus de parts que moi, est-ce que le fait de payer la totalité du crédit après le divorce, augmentera son nombre de parts (et donc diminuera le mien) si un jour il souhaite la racheter ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **19/04/2009** à **23:42**

Bonsoir,

Bien sûr, si votre mari souhaite racheter cette maison par la suite, tous les remboursements qu'il aura effectués viendront en déduction de votre part.

Cordialement.

Par **parentpourjours**, le **20/04/2009** à **18:32**

oui ça s'appelle une récompense, de plus il est en droit d'obtenir le retrait d'un "loyer" pour le droit d'occupation.